

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES YVELINES**

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Yvelines est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2024 auprès de la commission des Yvelines, soit 2 498 dossiers, est en augmentation de 6,8% par rapport à l'année 2023. Cette hausse, après celle de 2023 amène à un rattrapage du niveau de 2019 (2 499 dossiers avant la crise sanitaire).

La tendance à la baisse qui avait été observée depuis une dizaine d'années reste visible mais avec un rebond relatif ces deux dernières années. La variation dans le département est moins marquée que celle observée au niveau de la région IDF (+10,4%) qui elle-même est légèrement en deçà de celle observée au niveau national (+10,8%). La réduction des dépôts de dossiers amorcée depuis 2012, illustre l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement. Le rebond récent sera à surveiller sur les prochaines années pour confirmer qu'il pourrait s'agir d'un épiphénomène et que effets des dernières crises n'auront pas d'impact durable sur le nombre de dépôts.

La proportion des redépôts, quant à elle, est en légère baisse à 33,4% en 2024 par rapport à 2023. Ce niveau reste toutefois élevé et principalement expliqué par la difficulté de mise en œuvre et le suivi des plans et des mesures par les débiteurs même après la mise en place d'un numéro d'appel dédié aux débiteurs. La banque de France a donc accentué son action d'information individuelle auprès les débiteurs pour les accompagner dans la mise en place de leurs mesures et plans (déploiement d'une campagne d'appels réalisés à la clôture des dossiers).

Le nombre de dossiers traités par la Commission en 2024 s'est élevé à 2 529. Il est progression de 18,1% par rapport à 2023.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'est élevé à 2 098 contre 2 002 en 2023 soit une hausse de 4,8%.

La part des dossiers irrecevables est en hausse de 64,2%. Cette forte hausse s'explique par la hausse du nombre de dossiers globalement mais également par l'effet de la loi API qui donne la possibilité aux travailleurs indépendants de bénéficier de la procédure de surendettement. Cependant cette possibilité n'est pas donnée par saisine directe de la commission. Or, un grand nombre de ces dossiers nous parvient à tort.

Concernant l'orientation des dossiers, nous constatons très légère hausse des dossiers orientés vers un réaménagement des dettes (60,3% en 2024 contre 59,2% en 2023). Cela est en conformité avec la politique des mesures pérennes.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La structure des solutions adoptées par la commission des Yvelines est globalement assez similaire à la structure nationale et régionale.

La part des plans conventionnels de redressement définitifs est en très légère hausse 4,5% contre 4,2% en 2023 mais reste inférieur au national (6,5%).

La part des mesures imposées suite RP sans LJ, avec un taux de 34% est supérieur au taux régional (31,5%) et proche du taux national (34,5%).

Par ailleurs 44,1% des dossiers se concluent par des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement de dettes. Ce taux reste supérieur à celui relevé au niveau national (43%) mais inférieur au taux régional (45,4%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs, les mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement.

Le recours aux mesures provisoires reste limité aux plans pour vente du bien immobilier, aux mesures d'attente ou aux suspensions d'exigibilité des créances établies dans l'attente d'un événement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs.

La commission des Yvelines continue de limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes diminue malgré tout pour passer de 78,8% en 2023 à 73,3% en 2024, toujours supérieur aux taux constatés tant au niveau régional qu'au niveau national (69,7% et 70,9%)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La mise en place des plans ou des mesures par les débiteurs reste toujours une étape difficile notamment lorsque les créanciers sont multiples et les paliers nombreux. La Banque de France n'accompagne pas les débiteurs dans ces démarches. Ils peuvent se faire aider en se rapprochant d'un Point Conseil Budget. Ils peuvent également, depuis le 2nd semestre 2023, contacter la Banque de France au 34 14 afin d'avoir des explications sur le courrier adressé à l'issue de la procédure. Cette procédure a été renforcée en 2024, et complétée d'un dispositif d'appel des débiteurs à la clôture de leur dossier pour s'assurer de la bonne réception des documents et les accompagner dans faciliter la compréhension des courriers et de la mesure ou du plan de surendettement à mettre en place. La Banque de France a également ouvert un chantier de simplification des courriers, avec un déploiement progressif déjà entamé en 2024, et qui se poursuit en 2025.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

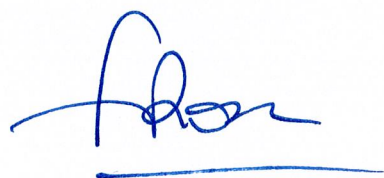
Les débiteurs ne décrivent pas toujours leurs situation personnelle et professionnelle de manière exhaustive ou n'ont pas fait valoir leurs droits auprès des organismes de prestations sociales par exemple.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Des retards de débloquages d'épargne en raison des changements d'adresse des gestionnaires d'épargne par rapport à celles mentionnées au dossier. Ces retards mettent en difficulté les débiteurs qui ne peuvent pas respecter leur plan et craignent sa dénonciation par les créanciers. Une réflexion a également été menée pour améliorer la fluidité des échanges lorsque que la commission donne son accord pour l'obtention d'un prêt d'urgence durant l'exécution des mesures.

Date : 3 mars 2025

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	La réunion annuelle entre les membres de la commission et les juges du Tribunal Judiciaire de Versailles et du Tribunal de proximité de Saint-Germain en Laye a eu lieu le 27 mars 2024. Elle a permis de clarifier des points de procédure. Les magistrats ont profité de la réunion pour faire un point sur l'état des stocks dans leurs tribunaux.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	17	Le secrétariat a retrouvé sa place au sein des CCAPEX des arrondissements de Mantes la Jolie, Saint Germain en Laye et Rambouillet depuis 2022.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 23 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 272	Le secrétariat a organisé 23 actions à destination de 272 travailleurs sociaux. Les différents thèmes proposés ont été : - Surendettement et dépôt en ligne - Inclusion bancaire et Réclamations - Relations bancaires et Fichiers - Surendettement : La procédure - Banques en ligne - Arnaque et Épargne
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Nombre de réunions 9 Nombre de jeunes rassemblés 613	9 Sessions de d'information et de prévention du surendettement à destination des jeunes. À noter l'absence de SNU au sein de l'IDF cette année, en raison de l'organisation des JO.

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à asseoir une relation de confiance avec les Juges de St-Germain-en-Laye et Versailles, de faire un point sur les modalités de traitement des dossiers par le secrétariat de la commission mais aussi sur les modalités d'application des textes par les juges ainsi que de faire un point sur les stocks de dossiers en cours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les sessions d'information auprès des travailleurs sociaux ont été proposées à un rythme hebdomadaire, auxquelles se sont ajoutées des actions spécifiques sur des thèmes ciblés sous forme de webinaires. La participation aux sessions flash proposées par la région IDF a permis de compléter le dispositif pour donner accès à un maximum de travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	10	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	23	18	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,8%	9,4%	7,8%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	34,0%	31,5%	34,5%
Part des plans conventionnels conclus*	4,5%	4,6%	6,5%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,1%	45,4%	43,0%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,3%	69,7%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	2 338	2 498	6,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,2%	33,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,6%	14,9%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2 002	2 098	4,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,5%	5,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	120	197	64,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,0%	23,4%	
Dossiers orientés par la commission	2 014	2 109	4,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,8%	41,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	40,4%	39,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,2%	60,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 141	2 529	18,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,2%	9,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,6%	7,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,0%	34,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,2%	4,5%	
	1,7%	1,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,4%	2,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,8%	44,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	39,9%	37,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,7%	17,3%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,9%	7,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,8%	73,3%	

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	68 475	1 741	8 898	70 ,3%	83, 3%	18 357	4,0
	dont dettes immobilières	23 180	148	22 5	23 ,8%	7,1 %	145 085	1,0
	dont dettes à la consommation	43 627	1 614	7 569	44 ,8%	77, 3%	17 332	4,0
	dont autres dettes financières	1 668	889	1 104	1, 7%	42, 6%	873	1,0
	Dettes de charges courantes	15 680	1 591	4 314	16 ,1%	76, 2%	5 262	2,0
	Autres dettes	13 317	1 052	2 142	13 ,7%	50, 4%	2 336	1,0
	Endettement global	97 472	2 089	15 354	10 0,0%	100 ,0%	23 321	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	53 3 564	13 490	67 669	67 ,1%	82, 4%	18 223	4,0
	dont dettes immobilières	19 2 807	1 268	1 946	24 ,2%	7,7 %	136 058	1,0
	dont dettes à la consommation	32 6 324	12 481	57 058	41 ,0%	76, 2%	16 936	3,0
	dont autres dettes financières	14 433	6 880	8 665	1, 8%	42, 0%	960	1,0
	Dettes de charges courantes	15 5 099	12 225	30 570	19 ,5%	74, 7%	5 605	2,0
	Autres dettes	10 6 760	7 675	14 973	13 ,4%	46, 9%	2 486	1,0
	Endettement global	79 5 423	16 372	11 3 212	10 0,0%	100 ,0%	24 128	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.